L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 18 OCTOBRE 1872. 46me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI MATIN, 18 OCTOBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Hoffman, Marks & Co., à leur salle d'encan, au No 25 de la rue de Chartres— Vente spéciale de rubans, chapeaux, rubans velours et broderie.

Aussi, lingerie, articles de fantaisie, coutellerie, jouets; marchandises sèches, linge et lingerie avariée.

Par G. Léaumont, au No 67 de la rue de Chartres—Chaussures, habillements, chapeaux, casquettes, articles de toilette, etc., etc.

Par R. M. et B. J. Montgomery, au No 145, rue Vieille Levée, comptoirs, étagères, vitrines, etc.

SPECTACLES.

Vendredi, 18 octobre 1872.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — Across the Continent.

ANNONCES POLITIQUES.

Toute annonce émanant d'un club ou d'une association politique quelconque devra être payée comptant si on en désire l'insertion dans l'Abeille. Celles pour lesquelles cette condition n'aura pas été remplie ne paraîtront point dans nos colonnes.

Le gouvernement d'Etat.

Nos amis de la Géorgie se félicitent avec raison de l'éclatante victoire qu'ils viennent de remporter sur l'élément radical dans leurs élections d'Etat. Ils envisagent avec philosophie—et cela leur est aujourd'hui permis—les deux faces de l'élection présidentielle et les conséquences que pourra avoir la réélection de Grant. Nous voudrions pouvoir nous trouver dans la même situation qu'eux, c'est-à-dire nous sentir affranchis de l'oppression et de l'exploitation locale que nous subissons depuis quatre ans. Mais, si cela n'est pas encore fait, il dépend de nous que ce soit bientôt une réalité, si nous apportons dans la lutte l'énergie et l'unité d'action qui ont fait triompher les Georgiens.

L'exemple de cet Etat doit être à la fois une leçon et un encouragement pour nous, mais il faut éviter que de fatales dissensions, causées par des ambitions personnelles, viennent nous faire échouer au moment où nous touchons presqu'au port.

Il n'est pas douteux que si la fusion entre tous les partis opposés au radicalisme eût pu s'opérer pour la liste de la paroisse d'Orléans comme elle s'était opérée pour la liste d'Etat, le succès plein et entier de la campagne électorale n'eût été assuré.

La masse des citoyens doit s'empresser de répudier l'œuvre des coteries et reconstituer son unité compromise avec une liste qui puisse ranimer l'enthousiasme et rallier tous les votants en une seule et solide cohorte le jour du scrutin.

Un échec dans l'élection du 4 novembre nous replacerait pour quatre années encore sous le joug d'un gouvernement qui ne pourrait se soutenir que par la corruption, sous la domination d'une législature composée en grande partie de noirs ignorants et incapables de résister aux tentations qui leur seraient offertes, et il faudrait renoncer à tout espoir de réforme, de réduction de taxes et s'attendre, au contraire, à la perspective d'un surcroît de dettes et d'impôts. Le tableau que nous entrevoyons est, en réalité, si sombre que nous répugnons à nous y appesantir.

Dans l'hypothèse contraire, la défaite des radicaux, nous ne nous attendons certainement pas à un changement à vue qui nous mettrait dans le meilleur des mondes possibles et nous croyons qu'il nous faudra encore lutter quelque temps contre bien des abus et des monopoles; mais, au moins, nous aurons la certitude d'arrêter les dilapidations et les prodigalités et nous aurons une base solide pour livrer combat aux abus du passé et pour étayer les réformes qui devront nous ramener peu à peu à un état de choses meilleur. Assurés du présent nous pourrons procéder à la liquidation du passé et nous verrons l'avenir s'offrir à nous sous un aspect encourageant.

Il ne faut pas nous dissimuler que la lutte va être une lutte décisive, presque une lutte de vie et de mort. Et combien n'est-il pas triste et écœurant de voir l'esprit de coterie et de camaraderie se mettre à la traverse et compromettre le résultat d'une campagne, de l'issue de laquelle dépend le sort de tout un peuple!

Nous engageons tous les citoyens de la Louisiane à méditer sur les congratulations que le Herald d'Atlanta adresse à la Géorgie à l'occasion de la récente victoire démocratique dans cet Etat:

"Quel que puisse être le résultat de l'élection présidentielle, il y a pour nous une certaine satisfaction à penser que la Géorgie, au moins, est dans les mains de Georgiens qui la gouverneront bien et sagement. Nous n'avons pas la moindre idée que le Congrès veuille essayer une nouvelle reconstruction de cet Etat, quand même les fonctionnaires radicaux que nous avons ici feraient tout leur possible pour faire croire que nous sommes sur le point de nous insurger contre "le meilleur gouvernement que le monde ait jamais vu."

......On peut donc regarder comme certain que nous retiendrons possession de l'Etat pendant les quatre années prochaines. On pourra bien arrêter des gens en vertu des lois de Ku-Klux mais Grant n'ira pas plus loin. Et pendant cette période nous avons toutes les assurances possibles que les affaires de l'Etat seront bien administrées. Le gouverneur Smith a déjà prouvé qu'il était en faveur d'un gouvernement honnête, économique et prêt à défendre l'honneur et les droits de la Géorgie. Soutenu par la Législature, il aura l'occasion de rendre son administration mémorable dans l'histoire de la Géorgie. Rétablir notre crédit sur ses anciennes bases, protéger l'industrie, développer nos ressources: voilà qui donnera une besogne suffisante au gouverneur Smith pour les quatre années à venir. Nous avons toute confiance en son habileté et dans sa disposition à bien faire, et comme le cauchemar de la reconstruction ne nous effraie plus, nous avons l'espoir que l'année 1876 trouvera notre population avec des taxes plus légères, avec un Etat libre et elle-même plus heureuse et plus prospère qu'elle ne l'est aujourd'hui."

Nous souhaitons sincèrement qu'il nous soit permis, après l'élection du 4 novembre, d'en écrire autant sur la Louisiane. Si les électeurs le veulent ce sera possible.

La grève des déchargeurs.

Tout homme a le droit d'exiger le prix qui lui convient pour son travail. Un certain nombre de travailleurs peuvent s'entendre pour fixer le prix auquel ils travailleront; leur prétention peut être raisonnable ou déraisonnable, mais leur droit est incontestable. Mais la prétention d'associations ou de bandes de travailleurs d'empêcher d'autres hommes de travailler à un prix moindre si cela leur convient, est une atteinte grave à la liberté d'autrui et elle doit être énergiquement réprimée lorsqu'elle se traduit par des menaces et des voies de fait.

Les autorités ont manqué à leurs devoirs hier, en ne s'opposant pas aux manifestations violentes qu'ont faites les déchargeurs de la levée qui se sont mis en grève. Il est évident que ces hommes ont été poussés à faire ces manifestations par les meneurs politiques d'un parti qui, désespérant du succès dans les élections, cherche à susciter des troubles. Il faut donc agir avec une grande circonspection dans cette affaire; mais, en même temps, le moyen de mettre fin à des scènes qui pourraient devenir plus graves, c'est de déployer une grande fermeté dans la protection des droits des citoyens. Il y a évidemment en jeu une odieuse manœuvre qu'il importe de dévoiler pour la signaler à l'indignation publique.

ERRATUM. — Dans l'annonce du Club Alsacien-Lorrain qui a paru hier, le mot *indépendant* a été omis, par erreur. Le titre est "Club Alsacien-Lorrain indépendant."

POUR BARCELONNE.—Le steamer espagnol *Argos*, capitaine Medina, partira de son wharf en face de la presse Atlantique, Troisième District, le 25 octobre, et reçoit du fret et des passagers.

Revue des Journaux.

Le *Picayune* fait ressortir la nécessité de ne nommer aux emplois de coroners que des médecins compétents et non des politiciens n'ayant aucune des notions nécessaires pour l'exercice de ces importantes fonctions. Ce journal consacre deux articles aux élections de l'Indiana et de la Pennsylvanie et il fait remonter à Grant la responsabilité des actes des politiciens corrompus comme Morton, Hartranft et Cameron.

Notre confrère mentionne le fait d'une Convention de républicains français assemblée dans la Gironde pour choisir les candidats, à la mode américaine, et il fait remarquer qu'il est étrange qu'on inaugure en France cette manière de procéder au moment où il est généralement reconnu aux Etats-Unis qu'elle discrédite les institutions républicaines.

Le *Times* discute un jugement rendu dans l'affaire du chemin de fer du Nord de la Louisiane et il trouve que les intérêts de l'Etat ont été sacrifiés par ce procès. C'est une question fort embrouillée; nous laisserons au futur gouvernement de la Louisiane le soin de l'éclaircir.

Ce journal commente la lettre de M. Archibald Mitchell et offre de faire en dix minutes une liste de candidatures qui commanderaient l'appui de tous les citoyens honnêtes, et cela sans réclamer un cent. L'offre ne nous paraît pas avoir une forme assez sérieuse.

Le *Times* donne de nouveaux détails intéressants sur le passage des grains en transit par la Nouvelle-Orléans.

Nous lisons dans le *Times*:

"Tous les partis reconnaissent maintenant la sagesse de la conduite recommandée par ce journal."

Nous lisons dans le *Republican*:

"La position prise par le *Republican*, il y a quelques mois, paraît avoir été pratiquement adoptée par le peuple de cette ville."

Nous avouons humblement que nous ne pouvons pas nous flatter, comme nos confrères, d'avoir vu la politique recommandée par l'*Abeille* adoptée par la population, ni la sagesse de cette politique reconnue par tous les partis, mais nous ne désespérons pas de voir notre politique triompher en novembre.

Le *Republican* assure que le retard mis par la Convention radicale au choix des candidats a pour but d'apporter à la liste une force blanche. "Les votants de couleur feront certainement leur devoir, mais il nous faut, dit-il, avoir l'assistance de votants blancs pour assurer le succès de la liste républicaine dans cette paroisse et cette ville." Avec bon à enregistrer! mais, si la Douane blanchit trop sa liste elle en dégoûtera ses votants noirs qui ne paraissent pas être très dociles. Dilemme difficile: trouver des votants blancs non républicains disposés à voter la liste républicaine et garder les votants noirs!

Le *National Republican* catéchise de nouveau la Convention radicale pour lui persuader qu'il est *indispensable* de former une bonne liste. Il paraît qu'il y a du tirage, comme on dit vulgairement. Le bon candidat est celui qui [illegible] le délégué qui vote pour lui. [illegible] imbus de cette notion [illegible] taire qui leur a été [illegible] trée dans la vie [illegible] électeurs [illegible] dre.

L'organe [illegible] démocratie; voici ce qu'il dit:

"Aucun homme sincère [illegible] que le gouvernement [illegible] est administré [illegible] républicain [illegible] cela est [illegible] pure."

Ombre de Jefferson, voilà [illegible] confrère dit [illegible] démocrates [illegible] reur, et [illegible] narchistes, [illegible], n'importe quoi plutôt que [illegible] démocratie pure, telle que celle du gouvernement fédéral administré par le parti républicain. Mais, heureusement, que la démocratie telle qu'on l'entend généralement, n'a rien de commun avec celle des Grant, des Boutwell, des Cameron, des Hartranft et des Morton.

LA LEVÉE DE PROTECTION DU LAC.—Il y a eu hier une promenade officielle d'administrateurs au lac en compagnie du voyer Bell, du lieutenant-gouverneur Pinchback et du sénateur West, pour visiter la fameuse levée de protection, dont nous avons tant parlé. Les visiteurs officiels ont dû ensuite se réunir à 4 heures chez Miguel le restaurateur. Nos opinions bien connues sur la levée de protection et la grande spéculation de drainage ne nous eussent pas permis de nous joindre aux autres convives pour boire à la prospérité de l'entreprise; c'est pourquoi nous avons résolu de visiter la levée un autre jour. Nous n'en remercions pas moins M. Bell et l'administrateur Bonzano de leurs bonnes intentions à notre égard.

ARRIVÉE DES [illegible] ZAVISTOWSKI.—Nous apprenons que les [illegible] Zavistowski, artistes précédées [illegible] réputation, sont arrivées dans notre ville et qu'elles sont descendues avec leur agent, M. Maze Edwards, à l'Hôtel St-Louis. L'engagement de ces artistes au Théâtre des Variétés commencera lundi prochain, 21 octobre.

ASSOCIATION DU CRÉDIT FONCIER.—Nous publions aujourd'hui dans nos colonnes le bilan de cette Association pour les neuf mois, écoulés du 10 janvier au 30 septembre 1872. Le montant des souscriptions s'élève à la somme de $126,000 sur laquelle il reste dû $63,681. La Compagnie a déjà commencé activement ses opérations et elle les étend tous les jours, car nous voyons figurer à son actif ces trois items: $11,988 pour matériel et avances sur bâtisses non terminées, $41,464 pour billets à recevoir et $4,177 pour bâtisses et lots. La Compagnie a pour président M. J. A. Fernandez et pour secrétaire M. A. Saulet.

COURONNES POUR LA TOUSSAINT.—MM. Michon & Schweitzer, rue Royale, 166, ont déjà reçu leur assortiment de couronnes pour la Toussaint. Cet assortiment est fort beau et à bon marché. Nous le recommandons aux personnes qui ont des tombes à décorer.

☞ Il ne faut pas accepter de confiance un produit simplement parce qu'il est nouveau et sur la foi de son nom; aussi les propriétaires des HOME STOMACH BITTERS n'ont-ils pas cette prétention. Ils invitent seulement les consommateurs à faire l'essai de leur produit et à le soumettre à l'examen de tout médecin compétent, convaincus qu'ils sont de voir leurs bitters appréciés par les hommes de goût et les amateurs pour leurs propriétés bienfaisantes et pour leur saveur agréable.

☞ On peut acheter chez J. B. Hubbard, au coin des rues Perdido et Remparts, des meubles de tout genre à bon marché, et entre autres des lits à sommier, les plus commodes qui aient été mis en vente à la Nouvelle-Orléans.

LES ÉLECTIONS EN FRANCE.—On lit dans un journal:

Le décret convoquant les électeurs pour les élections complémentaires est à peine connu que déjà la campagne commence.

Pour l'Algérie on désigne M. Crémieux et M. Gattu, membre du conseil municipal.

Dans le Calvados, M. [illegible], maire de Caen, nuance centre gauche, aura l'appui de M. Berthauld et de ses amis du département; cette candidature sera, dit-on, combattue par un protégé de M. Guizot, dont on ne fait pas connaître le nom.

M. Freycinet, ex-délégué de la guerre à Tours et à Bordeaux, est porté dans la Gironde; on lui donne pour concurrent M. [illegible] de la Roquette; on parle d'autres candidatures; celle de MM. Larrondé, conservateur, Fayer.

Dans Indre-et-Loire, on désigne trois candidats: M. [illegible], secrétaire général du ministère de l'intérieur; M. Schneider fils, et M. Delplanque, avocat, membre du conseil général, républicain avancé.

M. Beauvais, maire de Lorient, dont les opinions sont celles de la gauche, est porté dans le Morbihan. On désigne également M. de Kératry et M. [illegible].

Dans les Vosges, M. Méline, avocat à la cour d'appel, ancien adjoint du 1er arrondissement de Paris pendant le siège est le candidat du parti radical. Il a pour concurrent M. Mougeot, président du conseil général.

Nous apprenons, dit le *Soir*, qu'un grand nombre d'électeurs du département des Vosges se sont adressés à M. Edmond About, rédacteur en chef du *XIXe Siècle* pour le prier d'accepter la candidature à l'Assemblée nationale, en remplacement de M. Steinheil, démissionnaire.

On nous assure, dit la *Patrie*, qu'aucun candidat ne sera agréé par le parti radical pour les prochaines élections du 20 octobre, si préalablement il n'a reconnu le principe "de la prééminence de la République sur le suffrage universel," et s'il ne s'est engagé "par écrit" à donner sa démission dès qu'elle lui serait demandée par un comité dont il devra reconnaître les membres.

L'UNION FRANÇAISE.

On trouvera à la quatrième page du journal la charte de l'UNION FRANÇAISE que l'abondance des matières nous a obligés d'y placer.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Le Club d'Orléans a fait, hier soir, sa première procession aux flambeaux. Elle a été des plus brillantes et comptera parmi les grandes démonstrations politiques de la campagne électorale.

Cette société, presqu'entièrement composée de français naturalisés, est forte d'environ 1500 membres. Son organisation par sections se rattachant à un club central, le sage esprit politique qui l'inspire et la parfaite harmonie qui règne dans ses rangs, tout, en un mot, concourt à faire du Club d'Orléans une des plus honorables et des plus utiles associations politiques existant en ce moment à la Nouvelle-Orléans.

A 6 1/2 heures, les diverses sections sont arrivées au lieu du rendez-vous, rue Poydras, près Baronne, et se conformant aux instructions du grand-maréchal, se sont placées dans leur ordre de marche. Un seul contretemps est venu troubler l'exécution du programme. Le club avait fait placer, dans une voiture, plusieurs pièces d'artifice et fusées. Une main coupable a mis le feu aux pièces, et tout est parti [illegible] blesser qui que ce soit.

Le cortège s'est mis en marche et a parcouru les principaux quartiers de la ville.

Le Grand-Maréchal, entouré des aides-maréchaux tenait la tête de la colonne, et précédaient la musique, à la suite de laquelle venaient les huit sections du Club, défilant dans leur ordre numérique. Dans les rangs du cortège, flottaient, le drapeau français, le drapeau américain, et la bannière de la Société portant cette légende: *Orleans Club, 1872*. De nombreux transparents illuminés mêlaient leur éclat à la clarté des torches et sur l'un d'eux nous avons lu cette devise: *Louisiana, our adopted State*.

Après les huit sections, à pied, et dans les rangs desquels se trouvait un détachement des *Pendleton Guards*, venait une nombreuse division de cavalerie, recrutée parmi les membres de l'organisation. Puis suivait une longue file de voitures.

Voici les noms des officiers du club central et des huit sections:

Grand Maréchal: Sylvain Vergez.
Assistants: André Mailles, Basile Dubos.

CLUB CENTRAL. [illegible]

Première Section. — Deuxième Section. — Troisième Section. — Quatrième Section. — Cinquième Section. — Sixième Section. — Septième Section. — Huitième Section. [illegible]

En passant devant les bureaux de l'*Abeille*, la procession a fait halte, et la fanfare de Chas. Jaeger nous a donné une sérénade, une vraie, car elle a joué, fort agréablement du reste, la *sérénade de Don Pasquale*. La fanfare qui précédait la cavalerie a aussi joué un morceau sous nos fenêtres.

Vers dix heures, le cortège était de retour au point de départ.

Nos compliments au club d'Orléans pour cette belle manifestation.

La question politique locale vient d'entrer dans une phase nouvelle. Sous la pression de l'opinion publique, la plupart des candidats choisis par la Convention démocrate et la Convention réformiste, ont adressé leurs démissions à leurs comités centraux respectifs. Les comités centraux des trois partis,—démocrate, réformiste, libéral,—ont immédiatement nommé, chacun, un comité de conférence composé de sept membres, et ces comités se sont assemblés, dans la soirée d'hier, chez M. Foreman, président du comité de paroisse réformiste.

Les libéraux n'ont pu s'entendre avec les démocrates et les réformistes, et ils se sont retirés. La séance ayant été secrète, les résultats des travaux du comité démocrate et réformiste ne sont pas connus. Cependant nous avons lieu de penser que les représentants des deux partis sont tombés d'accord, et ont préparé un ticket auquel ne pourra être faite aucune objection sérieuse et qui donnera satisfaction aux honnêtes gens de tous les partis, surtout si l'on tient compte des circonstances vraiment extraordinaires dans lesquelles il est composé.

Ce ticket doit être soumis, aujourd'hui, à la satisfaction des comités de paroisse et, aussitôt qu'il aura reçu cette sanction, il sera rendu public.

Cette réunion, comme nous l'avons dit plus haut, ayant été secrète, aucun résultat officiel n'a pu être connu. Aussi, est-ce à titre de rumeur, et sous toutes réserves, que nous rapportons les nominations suivantes faites par les comités, s'il faut en croire les on-dit:

Maire: L. A. Wiltz; shérif criminel, col. Patton; shérif civil, W. P. Harper. Il était aussi question de M. John [illegible], pour la place d'administrateur des comptes publics, et du major E. A. Burke pour celle d'administrateur des améliorations. Cette dernière nous semble fort problématique, le major Burke appartenant au parti libéral, dont les représentants se sont retirés de la conférence.

Les portefaix de la Levée se sont mis en grève, blancs et noirs. Les blancs, qui sont les moins nombreux sont affiliés à la Société des *Travailleurs unis*, et les noirs, qui forment la majorité, appartiennent à l'*Union de protection*. La semaine dernière, les présidents de ces deux associations, T. Matthews, de l'Union de protection et Wm. Coster, des Travailleurs Unis, ont adressé aux négociants, entrepreneurs, et maîtres de chantier, une circulaire, dans laquelle ils annonçaient que les portefaix de la levée se mettraient en grève le [illegible], pour obtenir une augmentation de [illegible] TROIS DOLLARS par jour.

Cette demande est plus qu'exorbitante, elle est absurde, en présence de la situation difficile dans laquelle se trouvent le commerce de la place et la navigation fluviale.

Bien plus, à la veille des élections, et au milieu de l'inévitable agitation de la période électorale, ce mouvement est criminel, et l'on y sent la main d'un parti sans scrupule, qui a un intérêt évident à troubler l'ordre public.

Vers dix heures du matin, les portefaix noirs, au nombre de mille environ, se sont réunis, en face de la rue du Canal, et divisés en deux bandes, ayant à leur tête des musiques, se sont mis à parcourir la Levée. Ils se sont arrêtés devant les principaux chantiers, [illegible], Kendig & Co, P. et R. Devereux, et plusieurs bateaux, le *Yazoo*, le *W. S. Pike*, et autres. Partout ils ont forcé les travailleurs qui ne s'étaient pas mis en grève de quitter leur ouvrage.

En arrivant devant le chantier de la Compagnie de transport du Mississippi, la bande a été [illegible] par M. Barnes, entrepreneur des déchargements de cette Compagnie qui, [illegible] courageuse, a essayé de tenir tête à l'orage. M. Barnes a payé de sa vie cette noble conduite, et la grève a reçu le baptême du sang.

Nous donnons ci-après les détails circonstanciés de ce crime, qui soulèvera, dans tous les cœurs honnêtes, la plus profonde et la plus légitime indignation.

Les grévistes de la Levée qui ont commencé leur journée par des hurlements et par des menaces, l'ont terminée par un crime. Le capitaine Barnes, contracteur de la levée et bien connu de la population créole de notre ville, a été assassiné par ces misérables, hier à midi, au pied de la rue St-Philippe.

Voici les faits tels que nous les avons trouvés au bureau central de la police. Hier vers midi, une troupe de grévistes noirs a voulu forcer quelques hommes travailleurs employés pour décharger une des barges appartenant à la ligne de la compagnie de transports de la Vallée du Mississippi, mouillée au pied de la rue St. Joseph, à abandonner leur ouvrage pour se joindre à eux. M. Barnes a dit aux grévistes de passer leur chemin et de laisser en paix ses employés.

Les noirs se sont alors rués, étant à peu près huit cents à mille hommes contre un seul, ont proféré alors des menaces contre M. Barnes. L'un d'eux a saisi une hache pour se défendre, mais il a été assailli à coups de pierres et plusieurs coups de pistolet ont été tirés sur lui. Il a dû succomber à cette lâche agression, avant que la police ait pu lui porter secours.

Ce meurtre a causé beaucoup d'excitation en ville.

Les régates du *St. John Rowing Club*, favorisées par l'agréable température d'une belle soirée d'automne, ont eu le succès qu'espéraient les amis des jeunes et fringants *Sportsmen*, qui ont organisé ce nouveau club de canotage.

Deux canots étaient engagés dans la course:

L'*Emma*, montée par MM. R. H. Musgrove, patron; Chs. Vautier, A. Carrière, P. A. Lelong et C. Batesse.

L'*Abby*, montée par MM. Rock, patron, R. H. Mitchell, E. Belknap et C. T. Beauregard.

L'équipage de l'*Emma* s'appelle le *Sunrise Crew*; celui de l'*Abby*, l'*Orleans Crew*.

A cinq heures et quart, les deux canots se sont dirigés vers le point de départ, l'île qui se trouve à un mille et demi du Club House, en aval sur le Bayou Saint-Jean. Arrivés à l'île, les deux canots, qui sont des baleinières, [illegible] svelte et construction légère, se sont mis en ligne, et le signal du départ a été donné. Nos canotiers se sont penchés sur leurs avirons, et les embarcations ont pris leur élan, rapides comme la flèche. En douze minutes et quart, la distance d'un mille et demi a été franchie, et l'*Abby* est arrivé premier, battant l'*Emma* d'une demi-longueur.

Ainsi, ce n'est pas une victoire que nous avons l'agréable mission de constater, mais un double succès, succès très franc, qui fait vraiment honneur aux jeunes marins du *St. John Rowing Club*.

Les vainqueurs ont débarqué aux acclamations de l'élégante compagnie qui s'était donné rendez-vous au Club House, et c'est au milieu des félicitations générales qu'ils ont reçu, des plus charmantes mains du monde, de magnifiques bouquets de fleurs.

Canotiers et visiteurs se sont retirés charmés de leur soirée; et s'il est permis d'émettre un vœu, c'est que le *St. John Rowing Club* nous donne souvent l'occasion d'assister à d'aussi aimables réunions.

Les conservateurs de la paroisse de Jefferson viennent de composer une liste de fusion. Dans cette liste, nous remarquons le nom de notre excellent ami M. André Burthe, auquel nous souhaitons cordialement, pour sa candidature, le plus complet succès.

Juge de paroisse—H. J. Scott.
Greffier de cour—L. André Burthe.
Recorder—N. H. Pascal.
Shérif—L. A. Fouché.
Représentants—E. Gardère, J. C. Hester, W. B. Berthaud.

Les murs de la ville sont tapissés des affiches flamboyantes du Cirque Oriental, dont les représentations sont annoncées comme devant être prochaines.

Or, hier, les directeurs des trois théâtres, l'Académie de Musique, les Variétés et l'Opéra, ont adressé à la Huitième Cour de District une demande d'injonction à l'effet d'interdire les représentations du Cirque Oriental.

Les pétitionnaires allèguent plusieurs raisons sur lesquelles la cour statuera dans une très prochaine audience.

Deux jeunes garçons nommés Edouard Conrad et George Washington se sont pris de querelle au coin de l'Avenue Lafayette et de la rue Butler. George Washington a été blessé à la hanche d'un coup de pistolet chargé à plomb. Le meurtrier s'est enfui et le blessé a été conduit à la résidence de ses parents.

M. Samuel H. Kennedy, le président du comité de quinze, chargé de recevoir les souscriptions pour aider à compléter le chemin de fer qui doit aller à Houston, Texas, a publié hier un exposé des souscriptions déjà versées par plusieurs corporations et différentes compagnies entre les mains de ce comité. Le montant total, jusqu'à ce jour, s'élève à la somme de $650,000. Voici les noms des banques qui ont souscrit:

Banque du Canal	$10,000
Banque d'Epargne et de Prêts sur gages Métropolitaine	1,000
Banque Hibernia	7,000
Banque Germania	5,000
Banque d'Epargne de la Louisiane	10,000
Banque Nationale de l'Etat	10,000
Banque Nationale "Crescent City"	10,000

On pense que les autres banques suivront bientôt cet exemple.

Les compagnies suivantes ont également souscrit:

Comp. d'Assurance Mutuelle du Crescent	[illegible]
Comp. d'As. du Commerce	[illegible]
Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans	[illegible]
Comp. d'As. Mutuelle des Marchands	[illegible]
Comp. d'As. Factors and Traders	[illegible]
Comp. d'As. Mutuelle Home	[illegible]
Comp. d'As. Hibernia	5,000
Comp. d'As. Mutuelle de la Nlle-Orléans	5,000
Comp. d'As. Mutuelle du Sud	5,000
Comp. d'As. Mutuelle Delta	5,000
Comp. d'As. Mutuelle [illegible]	[illegible]
Comp. de Gaz de la Nlle-Orléans	10,000
Comp. de la Levée de la Louisiane	10,000
[illegible] de la Louisiane	10,000

[illegible]

DÉPÊCHES Télégraphiques TRANSMISES A L'ABEILLE.

EUROPE.

Abordage [illegible].

Londres, 17 octobre.—Le steamer Jura, venant de Bombay, et le steamer Parthia, venant de New York, se sont heurtés dans le canal de St. George. Le Parthia a été légèrement endommagé.

Le Parlement [illegible] le 19 décembre.

Un Complice de Troppmann.

Bruxelles, 17 oct.—Un homme qui a pris part à la révolte communiste à Paris s'est rendu à la police et a déclaré qu'il était complice de Troppmann dans le massacre d'une famille entière près de Paris. Son interrogatoire a prouvé qu'il était sain d'esprit.

Traité postal entre la France et les Etats-Unis.

Paris, 17 octobre.—Le traité postal entre la France et les Etats-Unis, réduisant de moitié le droit de poste, a été approuvé par les départements d'Etat des deux pays. Il a été soumis au ministre des finances de France qui examine le chapitre pécuniaire du traité. Une réponse favorable est attendue. Après cela, les ratifications seront bien vite échangées.

Fin de la révolte au Ferrol.

Madrid, 17 oct.—Les insurgés, craignant le résultat d'une attaque, ont commencé à se disperser pendant la nuit, qui était noire et orageuse. Quelques-uns ont pris refuge à bord des navires qui étaient [illegible] et sont partis pour [illegible]. D'autres ont fui par la ville sous le feu des troupes et on en a capturé une centaine. Les forces du gouvernement sont entrées à l'arsenal sans rencontrer de résistance. Il [illegible] qui ont presque tous été faits prisonniers.

Agitation pour l'abolition de la peine du fouet en Angleterre.

Londres, 17—On a commencé à faire de l'agitation pour l'abolition de cette peine pour crime, à Newgate. Nombre de lettres publiées dans le Times et d'autres journaux demandent avec instance la fin de cette punition barbare.

Madrid, 17 oct—La fin de la révolte au Ferrol est annoncée officiellement.

MEXIQUE.

Vol et pillage.

Matamoros, 17—On a appris aujourd'hui qu'on a pillé la ferme de W. T. [illegible], américain, ci-devant de Clarksville, Tenn., demeurant près de Tampico, et que ce pillage est supposé avoir été exécuté par des soldats mexicains. On a pris chevaux, mulets, linge, habits et jusqu'à la [illegible] du propriétaire. Heureusement ils sont partis sans avoir fait subir à M. [illegible] aucune violence personnelle.

ANTILLES.

Havane, 17—Des avis de Porto Rico disent que le gouverneur avait saisi une édition du *Don Candido*, journal satirique publié dans l'intérêt du parti espagnol ultra. Le journal radical dit que les radicaux ont l'intention de former une compagnie de volontaires aussi bien que les ultras.

Le *Boletin* regarde la menace du *Journal* comme une plaisanterie; mais si cela est vrai, on peut prévoir de tristes conséquences.

Le capt. général de Porto Rico a renvoyé [illegible], employé du gouvernement, parce qu'il était assistant-éditeur du *Don Candido*.

Affaires de Cuba.

Havane, 17—Il a été publié un décret qui augmente les anciennes taxes et en établit de nouvelles pour combler le déficit dans le budget et pourvoir à des frais ultérieurs de guerre: [illegible]. Droits d'exportation doublés; ainsi que la taxe de guerre sur les immeubles.

Augmentation de la taxe de guerre sur les banquiers, négociants. Augmentation de 10 à 25 pour cent sur les marchandises importées. Le décret sera obligatoire à partir du 1er janvier 73.

Alex. Del Rios, apothicaire à Remedios a été [illegible] de trahison et exécuté. Le premier vent du nord de la saison s'est fait sentir hier.

Arrivés, les steamers City of Mexico et Crescent City, de la Nlle-Orléans.

DIVERS.

Washington, 17 oct.—On dit que Bristow succèdera à Williams comme avocat-général après les élections. Williams présidera la commission chargée de régler les réclamations de l'Alabama contre les réclamants.

Expédition pour Cuba.

Washington, 17 oct—On rapporte qu'une expédition cubaine avec 500 hommes, 10,000 fusils et plusieurs pièces d'artillerie, est prête à partir. Un navire partira avec des papiers réguliers et recevra son chargement en mer. Les autorités ici sont sur le qui-vive.

Affaires du Rio Grande.

Washington, 17.—La commission de Brownsville représente qu'elle n'a pas encore dit la moitié de la vérité sur les désordres de la frontière Texienne et que, dans chaque cas, le Mexique est l'agresseur. Mais une commission mexicaine, nommée pour faire la même investigation rapporte contrairement à la commission américaine. Elle dit que les désordres résultent de la condition désorganisée de la Société, qu'on y voit des meneurs américains et mexicains, et que la commission américaine a été payée pour faire une affaire contre les Mexicains.

Le ministre mexicain est chargé de régler les difficultés, et il est autorisé à demander une convention spéciale pour reprendre les questions en litige.

Le *Daily News* suppose que M. [illegible], ex-propriétaire de l'Hôtel Everett, est allé en Europe avec l'argent qu'il a pu emprunter pour rejoindre Ella Weaver, l'actrice, et Joséphine Mansfield.

Bulletin Météorologique.

Les probabilités annoncent un temps couvert et peut-être la pluie vendredi dans les Etats du golfe.

L'enregistrement à New York.

New York, 17 oct.—Le nombre des noms enregistrés s'élève à 95,000 contre 91,000 en 1871. L'enregistrement progresse.

Philadelphie, octobre 17—Les [illegible] de Johnstown, récemment brûlés, ont repris leurs travaux. Les employés ont aidé gratuitement à la reconstruction de l'usine et le chemin de fer de [illegible] nombre de manufacturiers à Philadelphie ont fourni des chars, des instruments et des matériaux pour faire une réparation sans exemple.

New-York, 17—Arrivés, les steamers City of San Antonio et Caledonia. L'honorable Caleb Cushing est arrivé ici, est très satisfait du résultat de l'affaire de Genève. Il dit que les contre-réclamations n'atteindront pas deux millions. Les procédures et délibérations de la commission [illegible] de 25 volumes.

La maladie de Mme Greeley retient M. Greeley chez lui.

Philadelphie, 17 oct.—A la convention irlandaise catholique de bienfaisance, aujourd'hui, M. Gleason, de la Virginie, a présenté des résolutions pour la protection des émigrants catholiques à leur arrivée en ce pays.

M. Medicraft, de Philadelphie, demande un vote de remerciement pour le président Grant en raison de ses [illegible] émigrants.

Le président dit que dans la campagne politique actuelle [illegible] pût être présentée et qu'il ne pouvait la mettre aux voix.

New-York, 17 oct.—Le *Herald* se prépare à publier une édition allemande.

Columbia, 17 oct.—[illegible] Les démocrates ont élu plusieurs représentants à la Législature.

Nashville, 18—Les comités démocrates de comté, représentant cinq des sept comtés du district congressionnel de Nashville, se sont réunis et ont nommé E. J. Golladay pour la réélection au Congrès. La convention de district [illegible].

Arrestation pour délits de corruption.

New York, 17—Une dépêche de Wilkesbarre, Pa., dit que le collecteur [illegible] Hoyt, L. D. Shoemaker, candidat pour le Congrès, l'ex-maire Morton, [illegible] et l'assesseur du Revenu, Garrett de Pittston, ont été arrêtés sur la prévention d'avoir corrompu des votants à la dernière élection.

Une lettre de M. Voorhees, son [illegible].

Une dépêche de Washington à la *Tribune* dit que dans une lettre M. Voorhees attribue sa défaite aux abstentions des votants de son propre parti, et que cette raison a [illegible]. Il dit que personne ne pouvait [illegible] que sa défaite fut possible et que cet excès de confiance a fait rester chez eux des centaines de votants. Il ajoute qu'il est charmé de se livrer de nouveau à sa profession d'avocat et il termine par ces mots: M. Greeley s'est élevé dans cette campagne et très haut dans mon estime.

New-York, 17 oct.—On croit que conjointement avec Tweed, R. B. Connolly et le maire Hall seront accusés de conspiration contre le peuple, et l'action sera basée sur la procédure du Bureau de contrôle par intérim qui dans une séance de 15 minutes, [illegible] une dépense de $6,300,000; d'où l'on conclut que des arrangements avaient été pris à l'avance.

Un mandat d'arrêt a été lancé contre Theo. Field en vertu de la vieille accusation qui pèse sur lui. On dit que Field est en ville. Quant à Tweed, le député shérif Judson dit n'a pas pu le trouver ce soir.

LOUISIANE.

Le meeting de Monroe.

Monroe, Lo., 17—Un meeting de libéraux et de démocrates a eu lieu sur la place de la Maison de Cour. Le juge R. W. [illegible] présidait. Les vice-présidents étaient des notables du nord de la Louisiane. Il y avait de 6000 à 8000 personnes, dont la moitié de gens de couleur. On y voyait 500 dames. La bande de [illegible] faisait de la musique. MM. Penn, McEnery, Warmoth et Sheridan ont prononcé des discours. Le colonel McEnery a donné un dîner aux orateurs, aux présidents, vice-présidents et aux dames de [illegible]. Le juge Scarborough, du bayou Bartholomew, le juge [illegible], H. Holmes et d'autres hommes influents étaient présents. Le juge Scarborough a proposé un toast au gouverneur Warmoth, et à ce toast on a répondu avec cordialité.

[illegible]

Passé à la Loutre, 17 octobre.—Arrivé, le brick américain Mary E. Rowland, de la Vera Cruz pour Galveston.

Pointe du Sud-ouest, 17 octobre.—Arrivé, le steamer Time, en deux jours de [illegible], pour Indianola, avec du bois de charpente et ayant une voie d'eau. Elle va à la Nouvelle-Orléans pour être réparée.

RIVIÈRES.

Etat du fleuve.

Vicksburg, 17 octobre.—Descendant, le steamer Pauline Carroll, [illegible].

MARCHÉS.

Marchés européens.

Liverpool, 17 oct., au soir—Coton calme et ferme; middling 9 3/4; Orléans 10 1/4; ventes 15,000.

Marchés Américains.

New-York, 17, au soir—Coton ferme. Ventes [illegible] balles. Mid. 19 1/2; Orléans 20.

New York, 17—Argent de 4 à 5. Change [illegible] 108 7/8. Or, 13 1/8 à 113 1/4.

Mobile, 17 oct.—Coton calme; middling 18 1/2; stock [illegible].

Galveston, 17 oct.—Coton calme; bon ordinaire 16 1/2 à 16 3/4; stock [illegible].

Charleston, 17 oct.—Coton ferme et en bonne demande; middling 18 à 18 1/2; stock [illegible].

Savannah, 17 oct.—Coton irrégulier; middling 18 1/8 à 18 1/4; stock [illegible].

LA COMMISSION INTERNATIONALE DU MÈTRE.

On lit dans le *Journal officiel*:

Lundi dernier a eu lieu au Conservatoire des arts et métiers l'ouverture des conférences de la commission internationale du mètre.

L'immense développement des rapports commerciaux entre les divers pays du monde, la facilité des communications de peuple à peuple, les expositions nationales, mille causes diverses enfin ont concouru à rendre intolérables les inconvénients de la variété des types de mesures et de poids. Partout on a senti le besoin de choisir des étalons uniformes, et c'est alors que, reconnaissant l'extrême simplicité du système métrique, la plupart des Etats ont adopté, en principe, l'introduction chez eux des mesures françaises.

Mais il surgit une difficulté pratique très sérieuse, celle d'assurer, dans le monde entier et à travers les âges, l'exécution et la conservation rigoureuse de la longueur et du poids fixés comme étalons pour le mètre et le gramme. On comprend, en effet, combien la moindre variation, s'introduisant dans un pays, pourrait engendrer d'erreurs et de mécomptes, quand elle aurait été multipliée par tous les coefficients que comportent les calculs de la science et les opérations commerciales de tous les jours. Il faut donc fixer invariablement les unités de mesure et de poids, il faut assurer la conservation parfaite de ces étalons prototypes, il faut établir des appareils de vérification d'une précision en quelque sorte mathématique.

Telles sont les principales questions que la commission internationale est appelée à résoudre.

Voici la liste des représentants des différentes nations composant la commission; les Etats-Unis sont représentés par M. Hilgard, intendant des poids et mesures à Washington).

M. Teisserenc de Bort, ministre du commerce et de l'agriculture, a ouvert la séance par quelques paroles dont voici le résumé:

"C'est tout à la fois pour la France un bonheur et une heureuse fortune que de réunir dans cette enceinte tant d'hommes éminents de tous les pays. Aussi ai-je tenu à vous souhaiter, au nom du gouvernement, la bienvenue et à saluer la reprise de vos utiles travaux.

Après plusieurs années d'études approfondies, vous touchez au but. Le vœu tant de fois renouvelé dans l'intérêt des recherches scientifiques et des relations commerciales internationales va être réalisé; l'adoption d'unités communes qui serviront de base à tous les travaux, à tous les calculs, à toutes les transactions, et constitueraient en quelque sorte un langage universel de la science et des affaires.

Vous avez proclamé le principe avec l'autorité de votre haute expérience, vous allez en rendre l'application possible en en fixant d'une manière précise et par les méthodes les plus sûres des sciences exactes, le mode d'exécution.

Le temps qui s'est écoulé depuis votre dernière réunion a été utilement employé. La [illegible] des recherches préparatoires que vous avez [illegible] de votre confiance a [illegible] rempli le programme que vous lui avez tracé; il vous présente un ensemble d'appareils et de travaux qui faciliteront et abrégeront beaucoup l'accomplissement de votre tâche.

Quand les immortels créateurs du système métrique commencèrent cette série d'études qu'ils poursuivirent au milieu de tant de périls et au prix de tant de dévouement, la Convention nationale avait convié à s'associer à leurs travaux les délégués des nations étrangères. Mais alors ces merveilleux moyens de communication, qui mettent en relation de tous les instants les peuples les plus éloignés n'existaient pas, et les congrès de savants étrangers étaient si peu praticables; personne ne répondit donc à l'appel.

Plus heureuse est la France aujourd'hui. Grâce à votre empressement, à votre concours, ce qui n'était qu'une aspiration, une espérance lointaine de généreux esprits sera réalisé, au grand profit de l'avancement de la science et du bien-être de l'humanité.

C'est un service nouveau que vous aurez ajouté à tous ceux que vous avez déjà rendus; une facilité plus grande donnée aux études; une impulsion féconde imprimée au travail, un progrès réalisé pour la civilisation, un titre aux remerciements dont je me fais l'organe [illegible].

Je déclare ouverte la session de la commission internationale."

ENTREPOT DE TAPIS. [illegible] CHARTRES [illegible]
A. Broussard, IMPORTATEUR ET MARCHAND EN GROS ET EN DÉTAIL. [illegible]

Premier régiment d'artillerie de campagne de la Louisiane.—Réunion spéciale du régiment, ce soir, vendredi, 18 octobre 1872, à sept heures, au quartier-général de la batterie A, [illegible]. Par ordre de W. J. BEHAN, Colonel. J. M. AUGUSTIN, Adjudant-major.

Attention. Club Alsacien-Lorrain Indépendant.—Réunion ce SAMEDI SOIR, 19 [illegible] au Café de l'Opéra. [illegible] Le Président: J. HOULLIER. Le secrétaire par intérim: H. DELPIERRE. 17 oct—2

X. L. U.
10 18 7 1/2 précises.
Très Important.
18 oct—1

Club Démocrate Washington du Huitième Ward.—[illegible]

AU PUBLIC. [illegible] 18 oct—2f

Société de Crédit Foncier de la NOUVELLE-ORLEANS.
Bureaux, No. 36 de la rue Vieille Levée.
PREMIER BILAN ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Société de Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses opérations dans les neuf derniers mois—du 10 janvier au 30 septembre, 1872—expiration de la première année fiscale.

— Dr —		
Montant dû par les souscripteurs—une partie à payer le 1er octobre, et le reste en paiements mensuels de 10 pour cent	63,681 00	
En caisse, matériel, avances sur des bâtisses inachevées	11,988 [illegible]	
Billets à recevoir	41,464 [illegible]	
Bâtisses et terrains	4,177 [illegible]	
Dépenses	[illegible]	
Installations et meubles	[illegible]	
Escompte	[illegible]	
— Cr —		
Montant souscrit le 30 septembre, 1872		126,000 00
Intérêt [illegible]		[illegible]
Profits et pertes		[illegible]
[illegible]		[illegible]
	[illegible]	[illegible]

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le [illegible] qui précède est une copie exacte [illegible]. J. A. FERNANDEZ, Président. A. SAULET, Secrétaire.

Assermenté et signé par-devant moi, ce 15 octobre, A. D., 1872. G. LEGARDEUR, Notaire public. 18 oct—1m mar et ven.

GRAND ASSORTIMENT DE COURONNES POUR LA TOUSSAINT, A vendre par Michon & Schweitzer, 166 RUE ROYALE.

VENEZ VOIR Madame LEONCE. Docteur et Prophétesse, elle vous dira toutes les choses du PASSÉ, du PRÉSENT et de l'AVENIR. [illegible] Venez voir Mme LEONCE, au No [illegible] rue des Remparts, entre Ste-Anne et Dumaine.

Avis. JE préviens le public que je ne serai responsable d'aucune dette que pourrait contracter [illegible]. Nlle-Orléans, 16 octobre 1872. Signé: JEAN MEHDER.

Au Public. LE soussigné ayant acheté de M. PAUL DI NEGRO, le Café [illegible] Toulouse et Bourbon, en fera l'ouverture SAMEDI, le 19 courant, à 8 heures P. M. [illegible] L. PAYEN. Nlle-Orléans, 17 octobre 1872.

Demande. UNE BONNE CUISINIÈRE, sachant parler le français trouvera à s'employer immédiatement en s'adressant à M. J. Bee, au No 121 1/2 rue du Camp.

Chien volé. Une récompense libérale sera donnée à quiconque ramènera [illegible] un chien d'arrêt, poil ras, répondant au nom de Jef [illegible]. E. TORREGROSSA, Grande route St-Jean.

Perdu. Hier après-midi, un jeune CHIEN d'arrêt, [illegible] Chartres, entre Hôpital et Quartier.

HOTEL ST. LOUIS. A dater d'AUJOURD'HUI, [illegible] à la Buvette de la Rotonde de l'Hôtel St. Louis. [illegible] Nlle-Orléans, 17 octobre 1872.

Provisions! Provisions! 200 [illegible] A vendre, [illegible] par H. T. LAWLER, Aux Nos 77, 79, 81 [illegible] rue Nouvelle-Levée.

Saucissons de Bologne. EN débarquement, venant d'être reçu de Gênes, par la voie de New-York: [illegible] ANT. LANATA, 9 et 11, rue Jefferson, entre Chartres et Vieille-Levée.

Fromage de Hollande. EN débarquement du steamer "Saxonia," [illegible] ANT. LANATA, 9 et 11, rue Jefferson, entre Chartres et Vieille-Levée.

ATTENDU de Bordeaux, par la barque "VESUVIO" [illegible]

GARANTIES. [illegible] PLUMES EN OR [illegible]
A. M. HILL & CO., Importateurs de PLUMES ET PORTE-PLUMES EN OR, [illegible]

Leçons de Chant et de Solfège. MR. HENRI DUBOS offre ses services [illegible]

Changement de Local. LA maison E. DELISLE & Cie. a transféré ses bureaux et magasins du No 4 de la rue Bienville au No 31 de la rue DOUANE.

J. A. D'HEMECOURT. Henry CHAURANT.
La seule Fabrique DE CONFISERIE AU SUD Avec une Usine à vapeur.
H. CHAURANT & CO. Successeurs de J. B. TURPIN [illegible]
93...Rue Vieille-Levée...93
La seule Maison Française et la plus ancienne Fabrique de CANDI A la Nouvelle-Orléans.
CANDIS EN BATONS [illegible] COQUILLES, DRAGÉES, LOSANGES, etc. CHOCOLATS. [illegible] GATEAUX. [illegible] INCOMPARABLES [illegible] Importateurs de jus de fruits, tels que: FRAMBOISES, GROSEILLES, FRAISES, etc.
H. CHAURANT & Co., RED STORE, 93 ... Rue Vieille-Levée ... 93

J. LEVOIS & JAMISON, IMPORTATEURS De Marchandises Sèches de Fonds et de Fantaisie. EN GROS ET EN DÉTAIL, 126 ... RUE DU CANAL ... 126, NLLE-ORLEANS. 8, Rue de Château-Dun, Paris.

NOUS appelons l'attention de nos amis et du public sur notre bel assortiment de MARCHANDISES SÈCHES DE FONDS ET DE FANTAISIE que nous avons actuellement en magasin et recevons par chaque arrivage d'Europe. [illegible]
J. LEVOIS & JAMISON, 126, rue du Canal, entre les rues St-Charles et Carondelet.

W. H. HENNING, MARCHAND DE GROCERIES Et importateur de VINS, LIQUEURS, ALE ET PORTER, Au No 71 de la rue du Camp, Nlle-Orléans. Seul agent sur le marché de la Nlle-Orléans, des VINS ROUGES ET VINS BLANCS de Brandenburg Frères, de Bordeaux. DES VINS DU RHIN, VINS DE MOSELLE ET HOCK MOUSSEUX, DE C. Lauteren Sohn. DES CÉLÈBRES CHAMPAGNES DE Moet & Chandon. DU CÉLÈBRE AMER ANGOSTURA, DU Dr. Siegert.

Avis. P. POUJOL a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il a transféré son magasin de la rue Dauphine [illegible] à la rue St. Louis No. 17, entre Chartres et Levée.

Association d'Assurances Mutuelles DE LA Nouvelle-Orléans. BUREAUX, No 10 PASSAGE DE LA BOURSE.

TROISIÈME ÉTAT TRIMESTRIEL.

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires, pour le troisième trimestre, expiré le 30 septembre 1872.

Primes d'incendie	$231,481 16		
" de mer	26,409 46		
" de rivières	60,661 [illegible]	[illegible]	
En moins—primes non expirées	$165,973 74		
En moins—primes remboursées	391 44	166,365 18	
Montant net des primes		[illegible]	
Pertes par l'incendie	2,856 70		
" sur mer	11,365 12		
" sur les rivières	388 91		
Réservé pour pertes non réglées	27,500 00		
	[illegible]		
Réassurance	935 24		
Taxes, licences et timbres Int. Rev.	7,135 09		
Dépenses générales	13,458 36		
Rebates	1,541 46		
Profits et pertes	6,887 33		
	$73,349 33		
En plus—[illegible] pour cent d'intérêt pour le troisième trimestre sur le capital payé	28,067 44		
En moins: Escompte et intérêts	14,730 96	5,656 48	[illegible]
Bénéfices nets			[illegible]
— ACTIF —			
Billets d'actions	$ 86,868 39		
En caisse	104,866 65		
Billets et effets à recevoir	164,732 10		
Actions et Bonds	133,945 38		
Propriétés foncières	128,984 77		
Primes en voie de recouvrement	7,476 06		
Assessment de 50 pr cent sur [illegible]	134,298 48	67,149 22	
Total		[illegible]	

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nlle-Orléans.
C. CAVAROC, Président. GEORGE LANAUX, Secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé par-devant moi, ce 4 octobre 1872. G. LE GARDEUR, Notaire public.

Aujourd'hui, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu, conformément à l'Art. VII de la charte, de collecter, de suite, des actionnaires, un assessment de 50 pour cent sur le montant net des primes du troisième trimestre de 1872, [illegible]. Il a été résolu, en outre, de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt trimestriel de 3 1/2 pour cent sur le montant du capital payé.
C. CAVAROC, Président. GEORGE LANAUX, Secrétaire.

— DIRECTEURS —
C. Cavaroc, E. Cambon; Chs de Rayter, A. Poincy; Léon Haas, Jr., J. Egli; E. F. Mioton, P. S. Wiltz; W. Agar, L. Quayroux; A. Thibaut.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS, 121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.
UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE. [illegible]
NORMAN & REISS. No 121 & 123 rue de la Vieille-Levée.
RUE VIEILLE-LEVÉE: FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, etc.
Sirops de Fruits: FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CRÈME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, [illegible], MEAD, VINAIGRE.
A vendre par NORMAN & REISS, Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 17 OCTOBRE—CLASSE No 246.
69 19 76 73 74 69 29 69 8 64 36 5
Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les journaux [illegible] HOWARD, SIMMONS & Co, Contracteurs. [illegible] le 17 Octobre 1872. [illegible] Commissaires.

Grand Déballage de Beaux Meubles Au coin des rues Dauphine et Quartier.
MEUBLES pour chambres à coucher, en bois de rose, acajou et noyer, etc., pour salons, [illegible] au magasin de M. P. DEJAN, au coin des rues Dauphine et Quartier.

BANQUE NATIONALE MUTUELLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. FONDÉE LE 2 JANVIER 1872. Bureau No. 106 rue du Canal.
LA SEULE BANQUE QUI ACCORDE AUX DÉPOSANTS UNE PARTICIPATION AUX PROFITS.
Fonds Capital payé ... $500,000. Dépôts Excédant ... $1,000,000. Premier DIVIDENDE SEMESTRIEL déclaré le 29 juin 1872: [illegible] aux actionnaires. [illegible] aux déposants. Bureaux ouverts de 9 heures A. M. à 3 heures P. M.
PAUL FOURCHY, Président. ALBERT BALDWIN, Vice Président. JOSEPH MITCHEL, Caissier.
DIRECTEURS: PIERRE MASPERO, JOHN T. HARDIE, JOHN D. COBB, CHARLES LAFFITTE, ADOLPHE MEYER, ALBERT BALDWIN, PAUL FOURCHY, P. POURSINE, ERNEST MILTENBERGER.

Changement de Local. MM. [illegible] & NEYREY ont l'honneur d'informer leurs clients et le public en général qu'ils viennent de transférer leur magasin [illegible] rue de CHARTRES, [illegible]. Ils reçoivent et détaillent en ce moment un choix [illegible] de FLEURS, RUBANS, VELOURS, SOIERIES pour modes, CHAPEAUX POUR DAMES ET FANTAISIES [illegible] Paris et New York. [illegible] Ouverture générale, MERCREDI 9 du courant.

H. CLOSTERMANN. Jph BAYLE.
CLOSTERMANN ET BAYLE, IMPORTATEURS DE Marchandises françaises, anglaises et allemandes. [illegible]

IMPORTANT Pour les Cafés et Salons de Bière. Le soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il [illegible] CINCINNATI LAGER BEER [illegible] ROBERT FASNACHT, [illegible] rue Poydras.

Louisiana Equitable Life Insurance Company. (ASSURANCE SUR LA VIE.) CETTE Compagnie est la seule institution locale [illegible]